



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 21 janvier 2015

Délibération n° B 2015-5

**Avenant à la convention du 16 juillet 2008 avec la commune de
COURLAOUX relative à la mise à disposition de nouveaux
locaux, désormais pour le CIS de LA VALLIERE : approbation et
autorisation de signature à donner au Président**

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 29/12/2014

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier, à dix heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe PERNY.

Etaient présents : Messieurs Christophe PERNY, Patrick VIVERGE, Bernard AMIENS, Jean-Daniel MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 2008-02 du 10 juillet 2008, relative à une convention de mise à disposition du SDIS par la commune de COURLAOUX de locaux pour le centre d'incendie et de secours de COURLAOUX ;

Vu la convention signée en conséquence le 16 juillet 2008 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-10 du 3 juillet 2014, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-11 du 3 juillet 2014, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration n° 2014-27 du 29 octobre 2014 et n° 2014-41 du 17 décembre 2014 relatives à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-44 du 17 décembre 2014 relative au Budget Primitif de l'exercice 2015 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Par délibérations du 29 octobre et 17 décembre 2014, le Conseil d'Administration a validé la création administrative du CIS LA VALLIERE, avec effet au 1^{er} janvier 2015, et la suppression des CIS de COURLAOUX et MONTMOROT. Cette création a été réalisée par l'arrêté préfectoral n° 2014-1301 (2014353-0002) du 19 décembre 2014 portant création et classement des centres d'incendie et de secours du Jura. Les effectifs et matériels des deux CIS sont désormais regroupés dans les locaux de la caserne de COURLAOUX.

Pour permettre la réalisation de ce regroupement dans des conditions satisfaisantes, la commune de COURLAOUX propose de mettre à disposition du SDIS une surface complémentaire de 100 m² prélevée sur les ateliers communaux qui jouxtent la caserne. La surface totale mise à disposition du SDIS passerait ainsi de 196 m² à 296 m². Cette réorganisation nécessite des travaux d'aménagement inscrits au budget 2015 pour 75 000 € dont 50 000 € de subvention en compensation des locaux communaux libérés.

L'avenant ci-joint précise les modalités de cette mise à disposition complémentaire.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- *d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 16 juillet 2008 de mise à disposition du SDIS de nouveaux locaux à COURLAOUX, désormais pour le CIS de LA VALLIERE ;*
- *de m'autoriser à signer cet avenant ;*
- *de confirmer le versement de 50 000 € à la commune de COURLAOUX pour la mise à disposition de deux travées supplémentaires.*

DECISION N° B 2015-5 DU 21 JANVIER 2015

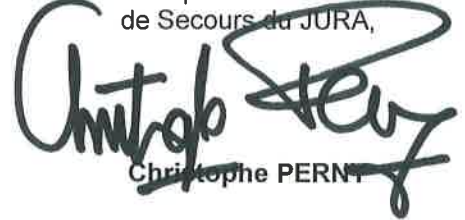
Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'avenant n° 1, ci-joint, à la convention du 16 juillet 2008 de mise à disposition du SDIS de nouveaux locaux à COURLAOUX, désormais pour le CIS de LA VALLIERE ;**
- **autorise son Président à le signer ;**
- **confirme le versement de 50 000 € à la commune de COURLAOUX pour la mise à disposition de deux travées supplémentaires.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 22 JAN. 2015
Affiché le 7 FEV. 2015
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2015



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Christophe PERNI